



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2020-012

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2020

Recueil rectifié à la suite d'une demande d'effacement de données à caractère personnel (RGPD)

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2020-01-14-006 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle Contrôle Revenus Patrimoine de Paris-centre (2 pages)	Page 3
75-2020-01-14-007 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE PARIS 5ème bureau (2 pages)	Page 6
75-2020-01-14-008 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE PARIS 6ème bureau (2 pages)	Page 9
75-2020-01-14-009 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE PARIS 8ème bureau (2 pages)	Page 12
75-2020-01-14-011 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 12E (3 pages)	Page 15
75-2020-01-14-013 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 20ème (3 pages)	Page 19
75-2020-01-14-010 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE Paris 11e Nord (3 pages)	Page 23
75-2020-01-14-012 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 19E (4 pages)	Page 27
75-2020-01-14-005 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de Paris Amendes Transport (3 pages)	Page 32
75-2020-01-14-003 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (2 pages) <i>Texte rectifié-Demande d'effacement de données à caractère personnel</i>	Page 36
75-2020-01-14-002 - Arrêté portant délégation de signature pour effectuer dans les progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévues par le décret du 7 novembre 2012 (2 pages)	Page 39
75-2020-01-14-001 - Arrêté portant délégation de signature pour valider les opérations saisies dans CHORUS formulaire (2 pages)	Page 42
75-2020-01-14-004 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Janvier 2020 (5 pages)	Page 45

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-006

Arrêté portant délégation de signature - Pôle Contrôle
Revenus Patrimoine de Paris-centre



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE
ET DE PARIS

Pôle Contrôle Revenus Patrimoine de Paris-centre

9, rue d'Uzes
75074 Paris cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine de Paris-Centre

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Berard Martine	inspectrice	15 000 €	5 000 €
Chobard Eric	inspecteur	15 000 €	5 000 €
Daldalian Jean-Pierre	inspecteur	15 000 €	5 000 €
Duenas Daniel	inspecteur	15 000 €	5 000 €
Fleuriet-Rouzeau Rosine	inspectrice	15 000 €	5 000 €
Fontaine Philippe	inspecteur	15 000 €	5 000 €
Kalma Gilbert	inspecteur	15 000 €	5 000 €
Laurent Vincent	inspecteur	15 000 €	5 000 €
Messenger Anne	Inspectrice	10 000 €	5 000 €



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Salanon Bruno	Inspecteur	15 000€	5 000€
Slama Myriam	Inspectrice	15 000€	5 000€
Novault Sandrine	Contrôleuse principale	10 000 €	5 000 €
Bargain Pascal-Louis	contrôleur	10 000 €	5 000 €
Le Digarcher Ronan	contrôleur	10 000 €	5 000 €
Leduc Nadia	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
Montfort-Hunou Michelle	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
Noguellou Sylvie	contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 14 janvier 2020

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus
Patrimoine Centre

Signé

L'Inspectrice principale des Finances publiques
Caroline Besnard-Mangin

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-007

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA
PUBLICITE FONCIERE DE PARIS
5ème bureau



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE PARIS

SPF Paris 5^{ème} bureau

6, Rue Paganini

75972 Paris Cedex 20

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable Denis AULARD, responsable par intérim du service de la publicité foncière de PARIS 5,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Maxime SILVESTRE-SUQUART, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable par intérim du service de publicité foncière de PARIS 5, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Josette BATAILLE, contrôleuse principale des finances publiques, à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 14 janvier 2020

Le comptable, responsable par intérim du service de la publicité foncière Paris 5,

Signé

Denis AULARD

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-008

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA
PUBLICITE FONCIERE DE PARIS
6ème bureau



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE PARIS

SPF Paris 6^{ème} bureau
6, Rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable Denis AULARD, responsable par intérim du service de la publicité foncière de PARIS 6,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Elizabeth PEREIRA,, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable par intérim du service de publicité foncière de PARIS 6, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Joëlle CHAFFOT, contrôleuse principale des finances publiques, à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 14 janvier 2020

Le comptable, responsable par intérim du service de la publicité foncière Paris 6,

Signé

Denis AULARD

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-009

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DE LA
PUBLICITE FONCIERE DE PARIS
8ème bureau



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE PARIS

SPF Paris 8^{ème} bureau
6, Rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable Marie-Claude MARCAILLOU, responsable par intérim du service de la publicité foncière de PARIS 8,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile ADAMOU MBAZOA, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable par intérim du service de publicité foncière de PARIS 8, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 € et au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service aux gents des finances publiques désignés ci-après :

Mme Edith SALLER, M. Gilles LAIGNEAU et M. Alain LEONE

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 14 janvier 2020

Le comptable, responsable par intérim du service de la publicité foncière Paris 8,

Signé

Marie-Claude MARCAILLOU

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-011

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12E

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE

DE FRANCE ET DE PARIS

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES

DE PARIS 12E

27 bis, rue des Meuniers

75602 PARIS CEDEX 12

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12E

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LE POUPON Jocelyne, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COURTOT Corinne	LE CARRE Jean-Philippe	MOLINATTI Pascal
-----------------	------------------------	------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BOUCHER Nathalie	BOUVY Emmanuel	CONTI-ALUNNO Barthélémy
Djamel DAHMANI	DEMEULENAERE Jennifer	FERRERO Christiane
Karim GUERIOU AZ	HAMCHAOUI Khéla f	HUCHET Antoine
MARIGOT Radja	MARSEAULT Boris	MARQUENET Karine
MIMIFIR Claudine	OZIER-LAFONTAINE Alain	POMET Roland
RIDET Pascal	SALOU Eric	VANEL Odile

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les actes de poursuites ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BENNOUR Isabelle	Contrôleuse principale	10 000 €
ECKMANN Sandra	Agente administrative	2 000 €
GUSTARIMAC Céline	Agente administrative	2 000 €
LAGAILLARDE Gilles	Contrôleur	10 000 €
NEFFATI Djamila	Agente administrative	2 000 €
SADOUL-BONNIVARD Salomé	Agente administrative	2 000 €
WYDER Esther	Contrôleuse	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 14 janvier 2020
 Le comptable public
 Responsable de service des impôts des entreprises,
 Signé
 Dominique GUISELIN



ANNEXE
A L'ARRETE PORTANT DELEGATION
DE SIGNATURE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délais de paiement aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LE POUPON Jocelyne	Inspectrice divisionnaire	Sans limitation	Sans limitation
BENNOUR Isabelle	Contrôleuse principale	6 mois	10 000 €
LAGAILLARDE Gilles	Contrôleur	6 mois	10 000 €
WYDER Esther	Contrôleuse	6 mois	10 000 €
ECKMANN Sandra	Agente administrative	3 mois	2 000 €
GUSTARIMAC Céline	Agente administrative	3 mois	2 000 €
NEFFATI Djamila	Agente administrative	3 mois	2 000 €
SADOUL-BONNIVARD Salomé	Agente administrative	3 mois	2 000 €

A Paris, le 14 janvier 2020

Le comptable public
Responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Dominique GUISELIN

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-013

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 20ème



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 20ème
6 rue Paganini
75972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame Rose-marie GACHE, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20ème à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédits d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites, les décisions relatives aux demandes de délai de paiement et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à Monsieur Stéphane BATAILLON, Monsieur Michel CHASSAING, Madame Ariane HORTOPAN et Madame Nadine LESAIN, inspecteurs des finances publiques ;

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux et contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Monsieur Hervé BARTHELEMY
 Madame Lamia BELKADI
 Monsieur Rémy BERTONE
 Madame Sophie BOULET
 Madame Lætitia BRUZON-BASCOU
 Madame Magali BUSNEL
 Monsieur Johann COSTE
 Madame Catherine DULONG
 Monsieur Hammani EL KHAOUDI
 Madame Patricia ESTAVIL
 Madame Nicole GAUDUCHEAU
 Madame Isabelle KOEHLER
 Monsieur Xavier MASSONNET
 Monsieur Geoffray MILLION
 Madame Cécile MISSONNIER
 Madame Claudie MORINEAU
 Madame Claire PICHONNET
 Madame Fabienne POURCEL
 Monsieur Jamal SALEME
 Madame Maïte TORRES

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Monsieur Stéphane BATAILLON	Inspecteur	15000 €
Monsieur Michel CHASSAING	Inspecteur	15000 €
Madame Ariane HORTOPAN	Inspectrice	15000 €
Madame Nadine LESAIN	Inspectrice	15000 €
Monsieur Hervé BARTHELEMY	Contrôleur	15000 €
Madame Lamia BELKADI	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Rémy BERTONE	Contrôleur	15000 €
Madame Sophie BOULET	Contrôleuse	15000 €
Madame Lætitia BRUZON-BASCOU	Contrôleuse	15000 €
Madame Magali BUSNEL	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Johann COSTE	Contrôleur	15000 €
Madame Catherine DULONG	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Contrôleur	15000 €
Madame Patricia ESTAVIL	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Nicole GAUDUCHEAU	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Isabelle KOEHLER	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Xavier MASSONNET	Contrôleur	15000 €
Monsieur Geoffray MILLION	Contrôleur	15000 €
Madame Cécile MISSONNIER	Contrôleuse	15000 €
Madame Claudie MORINEAU	Contrôleuse	15000 €
Madame Claire PICHONNET	Contrôleuse	15000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Madame Fabienne POURCEL	Contrôleuse Principale	15000 €
Monsieur Jamal SALEME	Contrôleur	15000 €
Madame Maite TORRES	Contrôleuse	15000 €

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 14 janvier 2020

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20ème,

Signé

Jean-François HADDOUCHE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-010

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES DE
Paris 11e Nord

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
Paris 11e Nord
39/41 rue Godefroy Cavaignac
75011 - PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11^e Nord

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie BRECHON, inspectrice des finances publiques, adjointe et à M. Claude BOUYENVAL, inspecteur des finances publiques adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11e Nord, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite Des décisions gracieuses
PISTRE Stéphane	inspecteur	15 000 €	15 000 €
AUGUSTE Catherine	contrôleur	10 000 €	8000 €
EL'ADARI Catherine	contrôleur	10 000 €	8 000 €
FOURNEL Sylvie	contrôleur	10 000 €	8 000 €
LEBLANC Valérie	contrôleur	10 000 €	8 000 €
LEREMON Justine	contrôleur	10 000 €	8 000 €
LINOSSIER Marion	contrôleur	10 000 €	8 000 €
MOHANDI Rachid	contrôleur	10 000 €	8 000 €
PEILLEX Brigitte	contrôleur	10 000 €	8 000 €
PIERAGNOLI Stéphane	contrôleur	10 000 €	8 000 €
RIBES Anne	contrôleur	10 000 €	8 000€
TERZYK Martine	contrôleur	10 000 €	8 000 €
THOMAS Christophe	contrôleur	10 000 €	8 000 €
WIECZOREK Véronique	contrôleur	10 000 €	8 000€
CATOL Claudine	agent	2 000 €	2 000€
BACHIR Mathilde	agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 14 janvier 2020

Le comptable,
responsable du service des impôts des entreprises de
Paris 11e Nord

Signé

Fatima CAUVET
Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-012

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 19E

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 19E
17, Place de l'Argonne
75938 Paris cedex 19

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 19E,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Maryline GELINEAU, inspectrice des Finances publiques, en qualité d'adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M, Emmanuel AUDET, inspecteur des Finances publiques, en qualité d'adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DELFAU Bruno	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
VION Grégory	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BELMONTE Dolorès	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BERGER Olivier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BESANCON Agnès	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BOULAHIA Samira	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
CHERON Amandine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
COFFY Yann	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CORNIC Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DIVRECHY Ludovic	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FAIVRE Patrick	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FAUCHEUX Nicole	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GOUDIABY Abdoulaye	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
JANET Cyril	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LERAT Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEROY Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAKK Julien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MILLE Josépha	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PEAUCELLIER Christine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
REMY Constance	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SUDRES Magali	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
VILMONT Jonas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ZADA Carine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
DESCLAUX Émilien	Agent	2 000 €	2 000 €
FLATOT Christelle	Agent	2 000 €	2 000 €
FONTAINE Angélique	Agent	2000 €	2 000 €
MOUAOUYA Amale	Agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A PARIS, le 14 janvier 2020

André CLAIR

Chef de service comptable
des Finances publiques,
responsable du Service des Impôts des Entreprises
de PARIS 19E,

"Signé"

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-005

Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de Paris
Amendes Transport



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

Trésorerie de Paris Amendes de transports 3ème division 19 rue
Jules Vallès
75536 Paris cedex 11

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Alain KUBIEZ, responsable de la Trésorerie de Paris Amendes Transport

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Frédéric CARBONELL, inspecteur divisionnaire des finances publiques , fondé de pouvoir - adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transport
- M. Frédéric CONSTANT , inspecteur des finances publiques , adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transport
- M. Franklin LAMY, inspecteur des finances publiques , adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transport
- M. Philippe DEL COL, contrôleur des finances publiques de la Trésorerie de Paris amendes Transport
- M. Lotfi AOUIDAT, contrôleur des finances publiques de la Trésorerie de Paris amendes Transport,
- M. Sébastien GRIMAULT, contrôleur des finances publiques de la Trésorerie de Paris amendes Transport,



à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour elle et en son nom la Trésorerie de Paris amendes Transport,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les courriers simples concernant les demandes de renseignements, les saisies administratives à tiers détenteur (SATD) - et rappels de SATD.

1°) dans la limite de 3 000 € aux contrôleurs désignés :

- M. Anis LACHEHEB

2°) dans la limite de 3 000 € aux agents désignés :

- M. Guillaume LE BONNIEC

- M Saïd SAÏDI

- Mme Leïla AHMISSOU

Article 3

Les délégations précédemment consenties sont supprimées à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 14 janvier 2020

Le comptable Responsable de la Trésorerie
de Paris Amendes Transport

Signé

Alain KUBIEZ

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-003

Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie du
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Mention de données à caractère personnel occultée à la suite d'une demande d'effacement



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Trésorerie du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

15, rue Maryse Hilsz

CS 32045

75971 PARIS CEDEX 20

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Le comptable, responsable de la trésorerie du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

M. Pascal DEROCHE, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,



- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les états comptables lors de l'arrêté journalier, mensuel, annuel et de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
 - 2°) opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
 - 3°) recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
 - 4°) exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
 - 5°) opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
 - 6°) le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- dans la limite de 5 000 € aux contrôleurs des Finances Publiques désignés ci-après :
- Mme Fatiha IBRAHIM,
 - Mme Aurore VERNET,

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 14 janvier 2020,

Le comptable Responsable de la Trésorerie
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Signé

Jean-Michel PONS



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-002

Arrêté portant délégation de signature pour effectuer dans
les progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévues
par le décret du 7 novembre 2012



DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2010 portant nomination de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 28 mars 2017 nommant à compter du 3 avril 2017 M. Dominique PROCACCI à la tête du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-004 du 19 juin 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Dominique PROCACCI,

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et notamment de Chorus Formulaire auprès des services prescripteurs

DECIDE

De donner délégation de signature pour effectuer dans le progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévue par le décret du 7 novembre 2012 visé ci-dessus à :

Mesdames : CREUZET Emmanuelle Inspectrice divisionnaire des Finances publiques
AUBRY Alice Inspectrice des Finances Publiques
CLERMONT Françoise Contrôleuse principale des Finances Publiques

Messieurs : CHEMLA Dominique Inspecteur des Finances publiques
AOUSTIN Laurent Contrôleur principal des Finances publiques
ROUCAUTE Vincent Contrôleur des Finances publiques

Fait à Paris le 14 janvier 2020

Signé
Dominique PROCACCI
Administrateur général des Finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-001

Arrêté portant délégation de signature pour valider les
opérations saisies dans CHORUS formulaire



DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTIONS REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2010 portant nomination de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 28 mars 2017 nommant à compter du 3 avril 2017 M. Dominique PROCACCI à la tête du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-004 du 19 juin 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Dominique PROCACCI,

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et notamment de Chorus Formulaire auprès des services prescripteurs

DECIDE

De donner délégation de signature pour valider les opérations saisies dans Chorus formulaire à :

Mesdames : CREUZET Emmanuelle Inspectrice divisionnaire des Finances publiques
AUBRY Alice Inspectrice des Finances Publiques
CLERMONT Françoise Contrôleuse principale des Finances Publiques

Messieurs : CHEMLA Dominique Inspecteur des Finances publiques
AOUSTIN Laurent Contrôleur principal des Finances publiques
ROUCAUTE Vincent Contrôleur des Finances publiques

Fait à Paris le 14 janvier 2020

Signé
Dominique PROCACCI
Administrateur général des Finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-01-14-004

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe
II au code général des impôts - Janvier 2020

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 14 janvier 2020

Nom - Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des Entreprises :
MERON Laurence	Paris 1er
SAMUEL Marie-Françoise	Paris 2
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème
VANSUYT Marie	Paris 4ème
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème
ARRIGHI Dominique	Paris 6ème
VERGUIN Pierre	Paris 7ème
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule
DESCAMPS Jean-Michel	Paris 9ème Est
FIZET Patrick	Paris 9ème Ouest
CASTELLI Annie	Paris 10ème
CAUVET Fatima	Paris 11ème Nord
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin
GUISELIN Dominique	Paris 12ème
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème
CASTELLI Emmanuel	Paris 14ème
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud
SERVOZ Daniel	Paris 16ème Chaillot
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Porte-Dauphine
LIEGEOIS Mireille	Paris 17ème Batignolles
CHAIX Michel	Paris 17ème Les Ternes
CUISSET Carole	Paris 17ème Monceau Epinettes
CASTET Jean-Pierre	Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
LEMAIRE Pascal	Paris 18ème Grandes-Carrières

CLAIR André	Paris 19ème
HADDOUCHE Jean-François	Paris 20ème

GUIGUES Fabienne	Paris 1er-2ème
CARUBIA Michèle	Paris 3ème - 4ème
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse	Paris 5ème
DANTON Brigitte	Paris 6ème
COLOMBE Didier	Paris 7ème
TCHAM Samia	Paris 8ème
ANICET Daniel, p.i	Paris 9ème
ROCHE Alain	Paris 10ème
BEUNEUX Brigitte	Paris 11ème Oberkampf
PIN Odile	Paris 11ème Ledru-Rollin
GEOFFRAY Sylvie	Paris 12ème Daumesnil
DUPLAIX Annick	Paris 12ème Picpus
GREGOIRE Thierry	Paris 13ème La Gare
BROCHET Françoise	Paris 13ème Maison-Blanche
CHABAS Laurent	Paris 14ème
GABELOTEAU Hervé	Paris 15ème Saint-Lambert
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose	Paris 15ème OUEST
GUIGUES Roland	Paris 15ème Necker
VIDAL-PIQ Bruno	Paris 16ème Porte-Dauphine
MEURVILLE Anne	Paris 16ème Auteuil
DURET Jean-Jacques	Paris 16ème La Muette
GROSS Jean-Yves	Paris 17ème Saint Petersbourg
FOUCHER Sylvie	Paris 17ème Reims
SERRA-SEGUI Lisa	Paris 18ème Boucry
CHAUSSY Claire	Paris 18ème Grandes Carrières
PALIX Gérard	Paris 19ème Buttes-Chaumont
LACROIX Pascal	Paris 19ème Vilette
AUDIBERT Laurence	Paris 20ème Charonne
GUICHARNAUD Françoise	Paris 20ème Père-Lachaise

AROLD Didier	Paris 1er bureau
AULARD Denis	Paris 2ème bureau
AROLD Didier, p.i.	Paris 3ème bureau
LABIE Anne-Marie	Paris 4ème bureau

Services des Impôts des Particuliers :	

Services de Publicité Foncière :	

AULARD Denis, p.i	Paris 5ème bureau
AULARD Denis, p.i	Paris 6ème bureau
FISCHER Eve-Laurence, p.i	Paris 7ème bureau
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i	Paris 8ème bureau
AROLD Didier, p.i.	Paris 9ème bureau
AROLD Didier, p.i.	Paris 10ème bureau
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i	Paris 11ème bureau
FISCHER Eve-Laurence	Paris 12ème bureau
BOUTHIER Pascal	Saint Lazare
DUFRESNE Jean Christophe	Saint Hyacinthe
JUILLARD Véronique	Saint Sulpice
MURA William	Brigades de vérification: 1ère brigade de vérification Paris Centre 4ème brigade de vérification Paris Centre 6ème brigade de vérification Paris Centre 7ème brigade de vérification Paris Centre 9ème brigade de vérification Paris Centre 11ème brigade de vérification Paris Centre 14ème brigade de vérification Paris Centre 15ème brigade de vérification Paris Centre 2ème brigade de vérification Paris Est 3ème brigade de vérification Paris Est 4ème brigade de vérification Paris Est 5ème brigade de vérification Paris Est 7ème brigade de vérification Paris Est 1ère brigade de vérification Paris Nord 2ème brigade de vérification Paris Nord 5ème brigade de vérification Paris Nord 6ème brigade de vérification Paris Nord 7ème brigade de vérification Paris Nord 8ème brigade de vérification Paris Nord 9ème brigade de vérification Paris Nord 10ème brigade de vérification Paris Nord 1ère brigade de vérification Paris Ouest 5ème brigade de vérification Paris Ouest 6ème brigade de vérification Paris Ouest
MERCIER FELICES Martine	
REYNAUD Isabelle	
DUPERRIER Françoise, p.i	
MANDIN Maël	
CONTOUT Carole	
DUPERRIER Françoise	
BOUTANT Bruno	
COUDERC Sandra	
BUFORT Édith	
HERNANDO Marie-Claude	
GREEF Pascale	
SIMONOT Claire	
GUINARD Mathieu	
FRANZOI Daniel	
CRIMIER Agnès	
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	
MARILLER Serge	
MARTICHON Brigitte	
PERRIN Françoise	
LATUS César	
LAMBERT Didier	
VUGHT Christian	
BOST Michelle	

Services Départementaux d'Enregistrement

SANANIKONE Ratsamy	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Épinettes
FAUJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18ème
JEAN FRED	Pôle contrôle expertise Paris 19ème
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 20ème
Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière	
VAPPEREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème
DUCHENE Marc	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème
DEVALS Philippe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
BESNARD MANGIN Caroline	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
ANNEQUIN Nicole	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème
LE COANT Jean-Yves	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
TRESARRIEU Elizabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
TRESARRIEU Elizabeth, p.i	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
LEFEVRE Florence	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
SBRISSA Nathalie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème
Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)	
JALADY Isabelle	Pôles de Recouvrement Spécialisé
PERILLIER Bernard	PRS - Parisien 1
DUNAS Eric	PRS - Parisien 2
ROMBAUT Fabienne	PRS DNV/SF
Centres des Impôts Fonciers	
PEDEUTOUR Nicole	CDIF 1
KAMINSKE Martial	CDIF 2
SIGNÉ Fabienne DEGORCE Administrateur des Finances publiques	